



Ecole supérieure - Changement de formation

Par Fabien2105

Bonjour,

Actuellement en formation en alternance dans une école de commerce parisienne (ESCE,75015), mes camarades & moi rencontrons une situation particulière.

En effet, nous sommes en M1 en alternance dans une filière combinant les spécialités Supply Chain & Achats. Le titre de la formation exacte est "Green Digital Purchasing & Supply Chain Management"
L'administration a décidé de séparer définitivement les deux spécialisation pour l'année scolaire 2021/2022.

Problème : il n'y aura pas de classe en alternance pour une des spécialités (Supply Chain), obligeant tous les élèves de ma promotion à se diriger dans la filière qui disposera de classe en alternance.(Achats)

Nous venons d'être alertés et visiblement l'administration ne compte pas revenir sur sa décision, malgré le fait que nous serions assez dans cette spé pour composer une petite promo.

Nous nous sommes engagés pour 2ans avec cette école et la plupart sont dégoûtés qu'on leur impose une spécialisation en plein milieu du cursus. Nous n'avions pas été prévenu, bien entendu !

Cherchant un peu toutes les solutions pour obliger l'école à nous dispenser les cours pour lesquelles nous nous sommes inscrit, je fait appel à vous pour la toute première fois, en espérant trouver un recours légal à ce soucis.

PS : Ce problème n'est pas un cas isolé, nous avons déjà été confronté à ce qui pourrait s'apparenter à de la "publicité mensongère" (langue non dispensé dans l'école, contrairement aux arguments de vente). Je pourrais rentrer dans les détails si besoin.

Merci d'avance pour vos futures réponses,
Fabien.